



CONVERGENCE, DÉMOCRATIE ET COHÉSION : EXISTE-T-IL UNE APPROCHE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT ?

JORGE BRAGA DE MACEDO*

L'Union européenne (UE) est « le principal donateur d'aide au développement dans le monde », selon le communiqué de son Conseil des ministres du développement du 18 mai 2000. Pourtant, l'opinion publique n'en a pas conscience, que ce soit en Europe ou dans les pays bénéficiaires. Cela s'explique peut-être par l'existence de « seize politiques de développement en Europe à l'heure actuelle au sein de l'Union européenne »¹. Si l'opinion publique aux Pays-Bas, par exemple, est consciente de la politique de développement, elle s'intéresse moins aux autres approches bilatérales et même à celle de la Commission européenne.

Bien entendu, la Commission souhaite remédier à cette absence de coordination et elle a également engagé un processus de consultation avec la société civile². Ces efforts se poursuivront avec l'adoption prochaine par le Conseil d'une « déclaration » sur la politique européenne de développement, et avec la mise en œuvre du « programme d'action »³.

Compte tenu de l'incohérence observée entre les différentes politiques d'aide, l'examen du volume global de l'aide publique européenne au développement ne suffit pas à caractériser l'approche européenne. C'est d'autant plus vrai dans un contexte de mondialisation économique et finan-

cière, le consensus prévaut déjà sur certains points entre les donateurs d'aide : la gestion démocratique des affaires publiques est devenue la norme incontestée et la réduction de la pauvreté est devenue l'ultime objectif de développement.

Au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE où se rencontrent les principaux donateurs, la Commission européenne est simplement un participant parmi d'autres⁴. La publication récente du rapport conjoint *Un monde meilleur pour tous* a montré que l'OCDE et les institutions de Bretton Woods se rapprochaient de l'organisation des Nations unies. La déclaration commune du FMI et de la Banque mondiale à la veille de leurs assemblées annuelles de l'année 2000 à Prague⁵ montre aussi un rapprochement des points de vue. En outre, selon les informations disponibles auprès des Etats, des entreprises et d'autres composantes de la société civile, l'aide au développement va bien au-delà de l'aide publique au développement mesurée en pourcentage du produit intérieur brut.

Sur une scène aussi encombrée, d'où peut venir l'identité européenne dans le domaine du développement ? Le point de vue adopté ici est que cette identité ne peut être trouvée directement à partir de critères d'efficacité de l'aide mais qu'elle

* Président du Centre de développement de l'OCDE.

Les points de vue exprimés dans le présent document restent personnels.

peut néanmoins être définie. De fait, la cohésion sociale au sein de l'UE, de même que le succès de la convergence vers la stabilité financière, qui a permis la création de l'euro, sont reconnus à l'échelle mondiale. Ces succès internes sont riches d'enseignement pour la réforme de l'action des pouvoirs publics dans les pays en développement. Mais trop souvent, la communauté d'intérêts, vécus au sein de l'Europe appelée aussi « bien commun européen » invoqué à des fins internes pour faciliter les réformes, n'est pas perçue en tant que tel sur la scène internationale car les succès de l'Europe ne sont pas mis en avant sur ce terrain. En outre, des difficultés de mise en œuvre existent compte tenu de la coexistence délicate de seize systèmes de gestion publique du développement.

Par ailleurs, il est évident que l'UE étant une organisation « civile », sa pertinence est remise en cause en temps de guerre. C'est l'Otan, par exemple, et non l'UE, qui a dirigé les opérations pendant la guerre des Balkans. L'absence de compétence militaire devient un grave handicap lorsqu'un conflit militaire se profile et c'est une des raisons pour laquelle les instruments de l'UE ne peuvent s'appliquer quand les Etats voisins ont recours à la guerre, comme cela se produit à une fréquence inquiétante en Afrique. Le rôle des alliances régionales et du système de l'Onu doit rester cohérent qu'il concerne la résolution des conflits ou les procédures à suivre en temps de paix⁶.

Les leçons qui peuvent être tirées de la convergence et de la cohésion auxquels sont parvenus les quinze Etats membres de la Communauté ne mettent pas seulement en évidence les réponses possibles à l'échelon national à des crises financières comme celles traversées par les marchés émergents en 1997-99 ; et elles peuvent contribuer aussi à inspirer la réforme de l'architecture internationale dans un sens favorable au développement. Ces leçons n'ont cependant pas fait l'objet d'une communication judicieuse ; en conséquence, les réticences

constatées à la mise en place d'une réforme générale de l'architecture mondiale n'ont pas été compensées par l'amélioration de la surveillance et de la coopération à l'échelle régionale - sauf précisément dans la zone euro.

Après avoir décrit le résultat de l'interaction positive entre la mondialisation (que nous appellerons globalisation) et la gouvernance des affaires publiques (G&G) dénommée « globalisation inclusive »⁷, cet article⁸ présente l'interaction entre G&G comme le fondement économique de la démocratie dans les pays en développement. Nous traiterons aussi des forces et faiblesses des pressions mutuelles entre pays partenaires au sein de l'Europe, en montrant plus particulièrement comment la recherche de la convergence et de la cohésion ont fini par faire partie de la communauté d'intérêts en Europe dans la période qui a précédé la création de l'euro, grâce aux schémas d'« intégration souple »⁹. Enfin, la dernière partie est consacrée à la nouvelle architecture financière internationale et à l'impact du renforcement de la dimension régionale de cette architecture. On y rappellera que la convergence et la cohésion au sein de l'UE peuvent servir de modèle à d'autres accords régionaux, renforçant l'intérêt que présentent les regroupements de pays en développement pour les flux de capitaux privés¹⁰. On conclura que ce phénomène peut lui-même avoir des répercussions sur la réforme des procédures actuelles de gestion de l'aide publique.

L'INTERACTION POSITIVE ENTRE GLOBALISATION ET GOUVERNANCE

La gestion d'un contexte mondial compétitif

Une des tendances observées au cours des dix dernières années a été l'augmenta-



tion des échanges commerciaux, des investissements directs étrangers et même des flux migratoires, qui ont concerné un nombre croissant de pays à divers stades de leur développement économique. Ce renforcement et cet élargissement de l'interdépendance économique ont été facilités par les progrès effectués dans le domaine des technologies des télécommunications et de l'informatique, ils ont permis une transmission plus rapide des connaissances et ont encouragé le partage à l'échelle mondiale d'idées politiques et de gestion.

Dans le même temps, la globalisation a suscité un débat public passionné. Les opposants à la globalisation ont refusé de reconnaître que les cas de réussite en termes de développement ont reposé sur une croissance tirée par les exportations et une stratégie économique fondée sur les occasions offertes par la globalisation, tandis que ses partisans ont affirmé à la fois que la globalisation était inévitable et que les pays en développement en tiraient parti, sans toutefois fournir suffisamment de preuves à l'appui de leur thèse.

Parallèlement à la tendance à la globalisation, de nombreux pays en développement sont devenus des démocraties au cours des dix dernières années. Même dans les pays où ne se sont pas encore déroulées des élections libres, la société civile est plus exigeante et cherche à obtenir des informations et à participer aux décisions sur la gestion des affaires publiques, et des progrès sont accomplis dans le sens d'une ouverture du débat. Dans les systèmes politiques les plus divers, la question de la bonne gestion des affaires publiques, notamment la transparence et la responsabilisation, font désormais partie des priorités à l'ordre du jour¹¹.

Si les pays en développement ne profitent pas des possibilités offertes par la globalisation, ils risquent de voir l'ensemble de leur population, ou une partie, rester à la traîne, aggravant ainsi le phénomène d'exclusion sociale dans leur pays et

creusant les inégalités entre les différents pays. Ce type d'évolution défavorable risque de mettre en danger les institutions démocratiques et de freiner les réformes nécessaires, autrement dit, il risque de nuire à une bonne gestion des affaires publiques.

L'interaction entre G&G peut engendrer par conséquent des effets négatifs et amorcer un cercle vicieux. Dans un cercle vertueux en revanche, les progrès de l'intégration à l'échelle mondiale peuvent générer une plus grande prospérité ; en effet, la gestion des affaires publiques s'améliore et la population n'a pas l'impression d'être exclue des réformes. Pour illustrer cette interaction, on peut aussi constater que le respect du droit de propriété et l'ouverture des marchés de biens, de services et d'actifs sont devenus des principes communément acceptés pour l'organisation de l'activité économique partout dans le monde, que ce soit dans les démocraties avancées ou dans les marchés émergents. Ces deux principes ont été acceptés sous l'effet d'un processus complexe de pressions mutuelles entre les différents groupes de pays qui a commencé lors de l'effondrement de l'Union soviétique.

L'existence d'institutions de gouvernance économique et financière à l'échelle mondiale, comme le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce a également contribué à faire connaître les résultats de l'adoption d'autres types de politiques auprès des Etats membres de ces organisations, confortant par là même l'idée que certains types de politiques étaient plus efficaces que d'autres. La large acceptation de ces principes suggère que c'est par mimétisme que certains dirigeants politiques nationaux ont décidé de les appliquer.

Dans quelles conditions, cette pression des pairs (*peer pressure*) entraîne-t-elle une amélioration des résultats ? La question a été traitée dans le contexte de la « compétition par comparaison » (*yardstick competition*), un terme repris du vocabulaire de

l'économie industrielle qui a été appliqué à la politique de la fiscalité des Etats aux Etats-Unis¹². La compétition par comparaison a été proposée à l'origine comme moyen de remédier à l'inefficacité de la réglementation sur les « coûts des services » pour les concessions disposant d'une situation de monopoles. En comparant des entreprises réglementées du même type, l'autorité de tutelle se sert des coûts d'entreprises comparables pour en déduire le niveau que peuvent atteindre les coûts d'une entreprise. Cela ne résout pas entièrement les problèmes d'aléa moral et le programme peut faire l'objet de manipulations résultant d'une collusion des entreprises participantes. Cependant, la capacité de sanction de l'autorité de tutelle et la difficulté à collaborer pour imposer une entente rendent peu probable toute collusion.

Si l'on suit le même raisonnement à l'échelle des gouvernants, lorsqu'une pression mutuelle s'exerce entre responsables politiques nationaux pour faire respecter le droit de propriété et ouvrir les marchés des biens, des services et des actifs, l'acceptation de ces deux principes a d'autant plus de chances de se généraliser. Du fait de l'interaction entre G&G, les avantages de la globalisation en termes de hausse du niveau de vie ne peuvent être obtenus sans une amélioration considérable des politiques adoptées, notamment en matière de gouvernement d'entreprise comme de gestion démocratique des affaires publiques.

D'ailleurs, les risques augmentent parallèlement aux avantages. Si une crise financière détruit une société civile fragile, la combinaison de liberté financière et politique que l'on rencontre dans les démocraties avancées semblera inaccessible aux pays en développement. Il faut noter que les crises financières ont affecté les marchés émergents bien plus que les pays dépendant de l'aide au développement. En effet, une économie fortement dépendante de l'aide publique au déve-

loppement n'est habituellement pas en mesure d'emprunter sur les marchés financiers internationaux. Ainsi, l'exclusion présente paradoxalement une caractéristique protectrice. Mais pour ces pays, la réduction apparente du risque se fait au dépens des avantages que l'épargne étrangère peut apporter à l'économie nationale. Toutefois, la menace est perçue comme étant plus prononcée dans les pays les moins avancés que dans les marchés émergents, d'où viennent la plupart des appels en faveur d'une globalisation inclusive. Si un pays veut cependant cumuler les avantages d'une ouverture des marchés au monde extérieur et d'une cohésion sociale, il lui faut poursuivre des réformes qui s'avèrent être essentielles au décollage de son économie : c'est pour les pays les moins avancés que la globalisation inclusive compte le plus.

Bien commun et Système monétaire européen

Pour assurer une interaction positive entre G&G, la nouvelle architecture financière mondiale doit associer unité mondiale et diversité nationale et régionale. Cela vaut également pour l'architecture du développement européen, qui doit permettre la cohérence entre les seize politiques de développement qui coexistent au sein de l'UE.

L'expérience de la zone euro et de la vigueur du dollar et du yen en 2000 tendrait à montrer que les marchés mondiaux de capitaux doutent que l'on puisse parvenir à mettre en pratique une telle combinaison. L'absence de crédibilité sur les marchés du « bien commun européen » reflète pour sa part l'absence de réformes au sein des Etats membres. Si ce phénomène était enrayé, on pourrait assister à la naissance d'une identité européenne dans plusieurs domaines, y compris le développement. D'une certaine manière, les forces



et les faiblesses de l'expérience européenne reflètent la problématique de l'interaction entre G&G.

Le contraste entre les forces et les faiblesses de l'Europe fait avancer la discussion sur l'architecture internationale dans le domaine des échanges commerciaux, de la finance et du développement. Il ne s'agit pas de négliger la spécificité historique et géographique du modèle européen, mais plutôt de souligner que ses procédures supposent une construction institutionnelle considérable fondée sur la coopération internationale selon des modalités qui peuvent fonctionner dans n'importe quel ensemble de pays souhaitant trouver des modèles communs d'interaction de G&G.

Dans le contexte de la globalisation, un pays isolé, quel que soit son rang sur la scène internationale, ne peut assurer « le bien commun mondial ». Le système international actuel appelle une réaction régionale et mondiale plus efficace face aux menaces de contagion des crises nationales. L'intérêt national qu'ont les États-Unis à maintenir la stabilité dans le monde est une de ces réactions. Les mécanismes de coordination entre les autorités monétaires et budgétaires comme ceux qui sont en place dans l'UE et dans la zone euro et qui reposent sur des valeurs économiques et de société partagées entre États souverains en sont une autre. Ces deux réactions ont été complémentaires à de nombreuses occasions et ont d'ailleurs vu le jour il y a cinquante ans dans le processus de répartition de l'aide Marshall par l'intermédiaire de l'Union européenne de paiements et de l'Organisation européenne de coopération économique, qui devait devenir plus tard l'OCDE¹³.

Si l'expérience européenne semble pouvoir s'appliquer à l'échelle mondiale pour rechercher « le bien commun », c'est qu'elle s'articule autour du fait que le « centre » en Europe n'est pas un État nation, mais plutôt une communauté d'États¹⁴. Au-delà des parallèles qui peuvent être établis entre

les crises des marchés émergents en 1997-99 et la dévaluation mexicaine en décembre 1994, les leçons des crises du Système monétaire européen (SME) peuvent être utiles aux marchés émergents. De fait, grâce à des mécanismes de coordination plus efficaces entre les autorités monétaires et budgétaires, le code de conduite du SME a permis de surmonter les crises¹⁵.

Loin d'être l'apanage de la finance internationale, les codes de conduite ont un impact potentiel important sur le développement, dans la mesure où seul un engagement multilatéral permet de mettre en oeuvre de tels codes. Dans le cas spécifique de la coopération pour le développement, les codes de conduites possibles concernent à la fois les donateurs et les bénéficiaires. C'est pour cette raison que la gestion de l'aide nécessite des formes plus élaborées de pressions mutuelles entre pays concernés et qu'elle est confrontée davantage au risque d'éventuelles ententes entre donateurs ainsi qu'entre bénéficiaires.

Les stratégies de partenariats, par exemple, qui ont fait l'objet d'un accord au sein de l'OCDE, n'ont pas suffi à délier l'aide aux pays les moins avancés. D'autres initiatives multilatérales se sont heurtées à des difficultés de mise en oeuvre bien pires que celles rencontrées dans la zone euro et dans l'UE.

LES PILIERS ÉCONOMIQUES DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Au niveau national, il convient de trouver des structures de gouvernance capables de concilier la nécessité de relever les défis de la globalisation et la nécessité de maintenir la cohésion sociale. De nombreux pays ont déjà commencé à réduire la par-

ticipation de l'Etat dans l'économie par le biais des privatisations, de l'ouverture aux échanges commerciaux et aux investissements et de la déréglementation, permettant ainsi aux forces du marché et au secteur privé de peser bien plus qu'auparavant sur la répartition des ressources. Ces réformes politiques devront être complétées par des réglementations et des institutions qui apportent des solutions et des incitations à l'échelle des entreprises afin d'encourager la participation et, à terme, contribuer à élargir la répartition des revenus supplémentaires.

Le sentiment que c'est la globalisation, et non une mauvaise gouvernance, qui a accentué les inégalités, sous-tend une bonne partie du débat actuel. Il est donc important d'examiner l'interdépendance entre la globalisation et la gouvernance et de démontrer comment cette interdépendance peut aboutir à un processus de globalisation inclusive.

La globalisation devient inclusive lorsqu'elle est associée à une bonne gouvernance, au niveau des pouvoirs publics et des entreprises. En d'autres termes, la « réaction sur le plan de l'offre » des pays en développement face à la globalisation dépend de la gouvernance et des institutions autant que de leur dotation en ressources et en technologies. Autrement dit, la réaction sur le plan de l'offre dépend de la capacité des investisseurs étrangers d'une part et des dirigeants politiques d'autre part, à maintenir la démocratie et la cohésion sociale.

S'agissant des piliers économiques de la gouvernance démocratique, il conviendra d'identifier les principaux éléments des structures de gouvernance démocratique dans l'imbrication spécifique entre G&G telle qu'elle s'applique à chaque pays ou région. Il semblerait que le processus de développement participatif ne peut être appliqué sans transparence et responsabilisation. En outre, la gouvernance démocratique et l'acquisition de compé-

tences sont étroitement liées à la responsabilisation de la population et, par conséquent, à la réduction de la pauvreté.

Les pouvoirs publics des pays en développement s'entendent souvent dire que, sauf à se soumettre à la rigueur des disciplines économiques, ils seront sanctionnés par les marchés mondiaux. Même dans les pays qui ont adopté la plus grande partie de ce programme de rigueur économique, la grande majorité de la population ne fait que partager le coût, et non les avantages de la globalisation. De plus, les occasions de surmonter l'exclusion économique disparaissent lorsque les donateurs internationaux imposent des politiques de réforme standardisées qui peuvent être mal adaptées aux contraintes politiques et sociales locales.

Cela dit, il est indispensable de savoir si les possibilités de réduction de la pauvreté existaient bel et bien en pratique. Un des moyens de s'en assurer est d'étudier les initiatives des investisseurs étrangers en matière de politique de l'éducation et de la formation, ou même en ce qui concerne la promotion des soins ou des infrastructures du système de santé publique qui renforcent les capacités des habitants, en particulier les moins qualifiés et les plus vulnérables, de participer à l'économie mondiale. Ces initiatives deviennent une référence pour ce que les pouvoirs publics doivent accomplir pour renforcer les structures de gouvernance démocratique, l'éducation publique et le soutien apporté aux programmes et aux établissements privés d'enseignement, y compris en coopérant avec les investisseurs étrangers.

Bien entendu, la contribution de la fiscalité et des mécanismes de transfert pour alimenter la protection sociale, la santé et l'éducation, de même que les programmes de formation, est limitée par les recettes et les procédures budgétaires et par la nécessité générale de parvenir ou de maintenir un équilibre intérieur et extérieur au niveau macroéconomique. Dans les pays



pauvres qui s'engagent dans une libéralisation des échanges commerciaux, le recul des recettes douanières est une contrainte supplémentaire pour les dépenses à caractère social, la libéralisation des échanges commerciaux étant rarement neutre financièrement.

Pour résumer, la capacité d'une économie à réagir avec souplesse face à une libéralisation des échanges commerciaux, à attirer et à maximiser les avantages de l'investissement étranger et à tirer parti de la globalisation dépend du niveau de compétences de la main-d'œuvre locale et de la qualité des institutions de gestion démocratique des affaires publiques et de gouvernement des entreprises.

Curieusement, au moment même où l'on encourage les citoyens des pays en développement à exiger d'avoir la voix au chapitre dans les décisions qui ont un impact sur leurs vies, on leur dit également que dans le domaine qui est au cœur de leurs préoccupations, ils n'ont en fait aucun choix¹⁶. L'interaction entre G&G indique que le processus de globalisation peut être gouvernée avec plus d'ouverture, de transparence et de démocratie que ce que l'on a pu observer jusqu'ici, si les pays en développement peuvent adopter des politiques adaptées pour tirer le meilleur parti des occasions qui se présentent tout en minimisant les risques. La participation d'une part de la société civile à ce débat sur la globalisation est tout aussi important que sa large participation au débat sur les politiques économiques sur le plan national.

Aborder le couple G&G comme un ensemble encourage une discussion ouverte sur les solutions possibles - plutôt que de donner l'impression qu'un débat public peut entraîner une sanction des marchés ou que les marchés sont les ennemis des électeurs. Accorder trop ou pas assez d'attention aux piliers économiques de la gouvernance démocratique dans les pays en développement, porte préjudice à la

diffusion de la démocratie à l'échelle mondiale.

FORCES ET FAIBLESSES DES PRESSIONS MUTUELLES ENTRE PARTENAIRES EUROPÉENS

La souplesse de l'intégration européenne

La plupart des pays de l'OCDE se regroupent autour des sept économies les plus riches (G-7), dont les responsables politiques se sont régulièrement rencontrés au cours des 25 dernières années, ce qui semble indiquer que la solution adoptée face à l'interdépendance internationale est ancrée dans les États nations souverains et dans les traités militaires conclus entre eux. L'hégémonie des États-Unis est ressentie sur tous les plans, mais elle n'est nulle part aussi marquée que dans les questions militaires¹⁷.

Au sein du G-7, seuls les quatre États européens ont tenté de s'attaquer explicitement au problème de l'architecture régionale, en faisant en sorte que les présidents de la Commission européenne, de la Banque centrale et du Conseil participent aux réunions. Le cadre institutionnel européen est pesant par rapport aux États-Unis, au Japon ou au Canada (sans parler de la Russie, qui doit devenir le 8^{ème} membre).

Néanmoins, les mécanismes multilatéraux de surveillance mis au point entre les États nations de l'UE ont bien fonctionné pour d'autres problèmes et d'autres zones géographiques et peuvent par conséquent inspirer la construction d'une architecture mondiale capable de résister aux crises financières. Pour commencer, son domaine intercontinental reflète des liens culturels et commerciaux de longue date. En outre, la perspective d'une architecture internationale amène à se plonger dans les procé-



dures budgétaires et les normes de gouvernement d'entreprise selon des modalités qui peuvent être perçues comme une atteinte à la souveraineté nationale dans le cas de Washington ou Tokyo. Les procédures de l'UE sont plus proches de la compétition par comparaison, compte tenu du rôle de la Commission en tant qu'autorité de tutelle et de celui de la Cour de Justice. Ces procédures visent à concilier les principes de bonne gouvernance qui sont communément acceptés à Berlin, Londres, Paris et Rome et qui sont en fait transposés d'un commun accord à Bruxelles et ailleurs. Le Système européen de banques centrales, en particulier, apporte à l'UE un bien commun en assurant la stabilité des prix.

Diffuser cette identité européenne dans le domaine du développement sans améliorer la gestion de l'aide risque cependant de s'avérer impossible. Le degré d'engagement des Etats vis-à-vis de l'UE et de chacune de ses principales institutions a évolué sur plusieurs plans, en réaction dans une certaine mesure à un contexte régional et mondial plus turbulent. L'euro a été créé en janvier 1999 dans la plupart des quinze États membres mais sa naissance a été suivie d'une période institutionnelle difficile, qui a également retardé le calendrier de l'élargissement. Bien que conjoncturelles, les raisons de ce retard mettent en évidence une des faiblesses de cette perspective : les pressions mutuelles exercées par les pays aboutissent parfois à ralentir les réformes, plutôt qu'à les encourager. Pour évoquer l'idée que l'euro pourrait être utilisé pour ralentir les réformes, plutôt que pour les encourager, on parle du « *hold up* de l'euro », pour emprunter une autre expression tirée des travaux sur l'organisation industrielle¹⁸.

Une autre faiblesse, qui peut avoir des conséquences encore plus graves dans des périodes de turbulences financières à l'échelle mondiale, est liée au risque de collusion. Les quatre membres du G-7

oublient souvent leurs onze « homologues » lorsqu'ils discutent d'affaires internationales au niveau du G-7, de l'OCDE ou des institutions de Bretton Woods. Les disparités dans les niveaux d'engagement ne sont pas nécessairement liés à cette éventuelle collusion, mais ces deux faiblesses expliquent en grande partie la complexité ahurissante des institutions de l'Union européenne à l'heure actuelle.

Cependant, les points forts de la perspective européenne peuvent servir à bon escient sur la scène internationale, du moment que l'identité européenne est perçue comme une alliance ouverte à d'autres nations, en Europe et ailleurs. Parmi ces principes, certains sont appliqués plus à fond sur le continent, dans une démarche d'intégration souple. La souplesse nécessite une surveillance multilatérale efficace, avec l'appui de tous les Etats membres. L'efficacité de la surveillance multilatérale est essentielle à la crédibilité des politiques adoptées à moyen terme au niveau des Etats et de l'Union. En effet, si les instruments et les procédures sur lesquelles repose le code de conduite du SME ont été sources de cohérence et de cohésion, c'est peut-être que, pour reprendre les propos de Bob Keohane et Joe Nye (2000), « la révolution informatique engendre le besoin d'une nouvelle stratégie de crédibilité dans le cadre de laquelle la transparence sera de plus en plus un atout de pouvoir »¹⁹.

Convergence et cohésion

La stabilité politique ou le consensus social et la cohésion nationale ont été indispensables à la convergence. Le consensus social suppose, avant tout, que les partenaires sociaux et l'opinion publique comprennent et acceptent l'orientation de la politique économique pour le moyen terme. Plus particulièrement, les syndicats doivent admettre le caractère



pervers de l'interaction entre hausse des prix et augmentation des salaires, qui touche de façon disproportionnée les démunis et les chômeurs. Compte tenu des répercussions des salaires sur les prix pratiqués, la stabilité des prix ne peut durer sans une modération salariale. L'acceptation sociale de ces normes peut être transformée en un facteur de cohésion nationale si c'est le gouvernement qui prend en main le dossier à travers les négociations salariales dans le secteur public.

Un marché unique doté d'une monnaie unique reflète une combinaison particulière de biens privés et publics, déterminée par la mobilité de l'assiette fiscale et l'existence de mécanismes de transferts entre régions ou entre nations. L'article B (devenu l'article 2) du Traité se réfère au « renforcement de la cohésion économique et sociale » pour promouvoir le « progrès économique et social et parvenir à un développement équilibré et durable ». Par conséquent, une partie de la redistribution des revenus entre les Etats nations est censée corriger la géographie économique que l'intégration du marché a engendrée.

L'Europe connaît un débat récurrent sur la possibilité et le bien-fondé d'une convergence à plusieurs vitesses en vue d'atteindre les objectifs de l'Union. Elle est probablement inévitable pour ce qui est de la monnaie unique, même si un pays engagé dans la convergence s'efforce aussi d'acquérir par ses efforts une crédibilité sur le plan national. C'est aussi le seul moyen pour les autorités nationales d'échapper au biais de l'anti-sélection dont ont été victimes les nouveaux intervenants sur le marché financier international. La notion de crédibilité de la politique à moyen terme apparaît comme un critère essentiel pour évaluer la façon dont le régime prévu par le Traité concilie convergence et cohésion. Cette crédibilité dépend des procédures suivies au sein de la zone euro. Dans la mesure où ces procédures permettent une concurrence par

comparaison, l'euro reflète le bien commun européen selon des modalités conformes à une démarche d'intégration souple.

Traditionnellement, la stabilité du système a été assurée par la principale économie nationale, étant donné que le fait de pourvoir au bien public international était également dans l'intérêt national. Dans ce cas, l'offre est souvent déterminée par des institutions sensibles aux besoins du contribuable et par conséquent plus portées à comprendre et à combattre les tentations de chacun des pays membres à jouer sa carte personnelle²⁰. Dans l'UE, il n'existe pas d'intervenant dominant de sorte qu'il a fallu élaborer et mettre en œuvre les procédures reposant sur les pressions mutuelles entre pays ou sur la compétition par comparaison. Les tentations de profiter à bon compte du bien public sont plus fortes dans le cas des petits pays mais, si les pressions mutuelles exercées par les différents pays fonctionnent, elles peuvent être surmontées.

L'intérêt collectif qui s'attache à la monnaie unique européenne ne peut se matérialiser à l'encontre de l'orientation du marché, mais la crédibilité de la politique des pouvoirs publics peut être un facteur de cohésion. Toute solution qui ne repose pas sur la cohésion nationale des Etats membres serait instable. Aucun Etat membre n'est susceptible de freiner ses efforts de convergence à l'encontre de son intérêt national, exprimé par un vote à la majorité. La cohésion au niveau national et à l'échelle de l'Union est par conséquent devenue impérative pour la compétitivité des entreprises européennes à l'échelle mondiale.

En d'autres termes, l'euro est une réforme ambitieuse qui nécessite un ajustement structurel supplémentaire. Si elles étaient appliquées par les Etats membres, les réformes structurelles n'amélioreraient pas seulement le potentiel de l'euro en tant que monnaie internationale mais aussi la

compétitivité des entreprises européennes. C'est une autre manière de dire que le cadre institutionnel permet une compétition par comparaison et qu'il peut donc servir à promouvoir l'identité européenne sur le dossier du développement.

ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

Mécanismes de surveillance : doivent-ils être mondiaux ou régionaux ?

Avec la globalisation des marchés de capitaux, les régimes de change reposant sur des parités fixes mais ajustables ou sur des parités glissantes sont prédisposés à des crises. Si l'Afrique du Sud, la Turquie ou le Mexique avaient eu une forme quelconque d'ancrage monétaire, les crises que ces pays ont connues auraient été plus graves. Sinon, il faut prendre un engagement extrême, comme l'arrimage de la monnaie de Hong-Kong ou de celle de l'Argentine au dollar des États-Unis. En d'autres termes, les marchés émergents devraient adopter soit un régime de change flottant, soit un système d'arrimage à une monnaie forte.

Cependant, le système de change flottant n'est pas à lui seul une bonne solution, sachant qu'on a pu observer des fluctuations importantes des taux bilatéraux comme ceux du dollar contre le yen. La leçon que l'on a pu tirer de l'élargissement des fourchettes de fluctuation du SME montre qu'une surveillance multilatérale est nécessaire au-delà des taux de change. Le lancement de l'euro montre aussi qu'avec la globalisation des marchés de capitaux, le nombre de devises doit être plus réduit²¹.

Pendant la période 1997-99, les opérateurs de marché ont manqué peu d'occasions de tester la crédibilité des parités de change. Le régime des changes est ainsi

devenu un facteur fondamental de stabilité macroéconomique, tout comme les orientations budgétaires, la gestion de la dette publique et la politique de surveillance bancaire. La mise à l'épreuve par les marchés de la crédibilité des parités de change parvenait souvent à provoquer une dévaluation de la monnaie, si bien qu'il semblait y avoir de moins en moins de solutions de rechange à l'arrimage pur et dur, ou même à une monnaie unique. Ce sentiment a permis de relativiser l'utilité de réactions directes des pouvoirs publics comme le contrôle des changes, un peu de la même manière que pour la fameuse taxe Tobin sur les mouvements de capitaux à court terme²².

C'est en suscitant, de la part des États, des réactions qu'il serait impossible d'obtenir en période de calme que les crises financières servent de mécanismes de coordination. De fait, les systèmes de coordination comme celui qui permet le code de conduite du SME sont difficiles à adapter à un système mondial dépourvu de valeurs partagées, même lorsqu'elles se réfèrent à ce qui représente fondamentalement une variable *partagée*, à savoir le taux de change.

Le régime de change n'est qu'un exemple de ce qui doit être amélioré dans l'architecture financière. Néanmoins, il joue un rôle central dans le débat sur la réforme du système de relations internationales et de ses principales institutions qui, pour la plupart, ont été fondées au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Il s'agit là d'un avertissement pour l'application des mécanismes de l'euro à plus grande échelle : ils présupposent que le régime de change soit bien défini.

La question du mode de coordination des dévaluations et des contrôles des changes aux niveaux régional et international pour atténuer leur caractère protectionniste reste déterminée par la façon dont on aborde le schéma de contagion. Géographie et hégémonie semblent jouer un rôle en la matière, tandis que certains signes



semblent indiquer que les échanges commerciaux ont aussi leur importance, de même que l'énumération des potentialités des pays qui relèvent plus du marketing que des données fondamentales.

Compte tenu des risques importants de contagion, les idées utiles en matière de gestion des crises viennent de l'examen des schémas régionaux de contagion. On a souligné l'importance pour l'Europe des mécanismes de surveillance multilatéraux. Cela ne veut pas dire que les mécanismes de « pressions des pairs » qui s'exercent entre pays sont absents des institutions financières internationales, mais cela traduit simplement le fait communément admis que souvent, ce sont quatre voix européennes ou plus qui se manifestent face aux Etats-Unis et au Japon. Cela dit, la géographie suit parfois une répartition trilatérale, qui suggère plutôt une architecture fondée sur trois blocs hégémoniques.

La répartition informelle des solutions aux crises financières des marchés émergents entre les principales démocraties avancées sur le même continent laisse entrevoir un schéma de contagion qui rappelle la « doctrine Monroe » et qui n'est probablement pas adaptée à la globalisation actuelle des marchés. Plusieurs propositions ont été faites pour remettre au goût du jour des accords régionaux selon les mêmes principes, de façon à faciliter l'instauration d'une nouvelle architecture financière²³. Les effets de ces propositions au Brésil, ou en Amérique Latine, apparaissent déjà comme des appels lancés avant tout à une réaction des Etats-Unis. En revanche, compte tenu du statut de la Russie en tant qu'ancienne puissance hégémonique en Europe et dans certaines parties de l'Asie, le sentiment d'une crise à venir provoque des réactions plus fortes des Etats-Unis et de l'UE. L'Europe Centrale est certes considérée comme un problème européen mais, comme nous l'avons déjà dit, c'est par l'Otan et non par l'UE qu'a été dirigée la guerre des Balkans²⁴.

Au cours des vingt-cinq dernières années, les discussions financières du G-7 ont été, avec les procédures d'examens mutuels de l'OCDE, le vecteur essentiel de l'influence des Etats-Unis sur les politiques européenne et japonaise. Avec la création de la zone euro et la consolidation progressive de l'UE, cependant, le sentiment se renforce que les efforts de coordination de la politique s'organiseront autour de trois blocs centrés sur les Etats-Unis, l'UE et le Japon.

Les marchés émergents, de leur côté, préfèrent que ces fonctions de coordination soient exercées dans des instances dans lesquelles ils sont représentés. Le FMI fait partie de ces instances, même si son manque d'indépendance vis-à-vis de ses principaux actionnaires (les mêmes pays du G-7) en font un intermédiaire pas tout à fait impartial d'après certains pays en développement²⁵.

L'OMC, qui a joué un rôle essentiel pour empêcher les crises financières de la période 1997-99 de perturber le système mondial d'échanges, est une des autres entités de portée mondiale maintenant que la Chine va en devenir membre. Cependant, l'OMC n'a pas de mandat dans les domaines macroéconomiques et financiers qui sont au cœur du problème des crises.

Les solutions régionales apportent une stratégie alternative évidente. Elles sont viables en Europe, compte tenu de la profondeur singulière de la volonté d'intégration économique et politique qui a encouragé le développement d'institutions européennes de surveillance mutuelle au cours des cinquante dernières années. La manière dont la Commission examine les procédures budgétaires, les politiques de la concurrence et les normes de gouvernement d'entreprise des Etats membres de l'UE ne serait pas acceptable aux yeux des responsables politiques aux Etats-Unis et au Japon si ces derniers envisageaient de mettre sur pied des accords similaires avec d'autres pays dans leurs sphères d'influence respectives.

Cependant, l'Accord de libre échange d'Europe Centrale (CEFTA en anglais), l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN en anglais) et le Marché commun sud-américain (Mercosul), par exemple, pourraient l'adapter. Bill Branson *et al.* (1998) propose que les membres de CEFTA utilisent les méthodes de surveillance de l'UE et Barry Eichengreen (1998) cite une série d'articles prônant la même approche vis-à-vis de Mercosul²⁶. Fred Bergsten (2000b) plaide pour un monde divisé en trois zones monétaires où l'expérience européenne s'appliquerait à l'ASEAN ainsi qu'au Japon, à la Corée et à la Chine. Le même plaidoyer pourrait être fait pour l'Accord de libre échange nord-américain (NAFTA en anglais) ou la Communauté sud-africaine de développement (SADC en anglais), même si l'existence d'un intervenant dominant risque de fausser la perspective multilatérale adoptée ici. En outre, pour ce qui est de la SADC, la question de la coopération en matière de développement et de l'efficacité de l'aide ne peut être écartée²⁷.

Les institutions de gouvernance économique et financière mondiale ont, d'une certaine manière, contribué à empêcher les crises financières durant la période 1997-99 de se transformer en une dépression mondiale comparable à celle des années 1930. Cette leçon devrait servir de mise en garde contre des réponses purement régionales à la globalisation, y compris des solutions européennes, si l'on veut éviter un retour au protectionnisme. L'interruption spectaculaire de la ronde du millénaire de l'OMC inauguré à Seattle à la fin de 1999 s'est accompagnée d'une vague de critiques des institutions de Bretton Woods, dernièrement sous forme de manifestations dans les rues de Prague. Une fois encore, dans la mesure où elles offrent un forum pour la compétition par comparaison, des institutions mondiales

bien gérées aident le cercle vertueux G&G.

Reste à savoir si les dévaluations et les contrôles des changes peuvent être coordonnés au niveau régional ou mondial, pour limiter leur caractère protectionniste. Probablement pas sans des mécanismes de coordination entre autorités monétaires et budgétaires comme celles qui existent dans l'UE. Il faut encore étudier en détail comment ces mécanismes peuvent s'appliquer à la CEFTA, à l'ASEAN ou au Mercosul, au-delà des parallèles qui peuvent être établis entre les crises des marchés émergents durant la période 1997-99 et les leçons tirées de la crise du SME. Ces crises ont été surmontées grâce au code de conduite du SME. Avec l'expérience acquise pendant la première année de l'euro, un nouveau code de conduite pourrait être mis au point qui reconnaîtrait l'importance de la surveillance bancaire internationale, notamment dans le but d'améliorer la gestion du risque. Tenter d'éviter aujourd'hui la contagion en revenant au protectionnisme commercial et financier pourrait s'avérer aussi futile à terme que les mesures protectionnistes adoptées au début des années 1930.

Comme on pouvait s'y attendre compte tenu de l'importance de l'imbrication entre G&G, cette défense de la globalisation doit nécessairement s'accompagner d'une amélioration de la gouvernance dans les pays en développement, en optimisant les mécanismes de compétition par comparaison au niveau macroéconomique (taux de change, politiques monétaire et budgétaire) comme au niveau structurel (marché intérieur, fiscalité, protection sociale, etc.). L'expérience de l'UE est sur ce dernier point beaucoup moins prometteuse et les cas de collusion y abondent, au point que le « *hold up* de l'euro » est plus qu'une simple possibilité théorique.

Les développements en introduction à cette étude sur la politique de développement le montrent. L'importance relative des flux de capitaux publics et privés à



destination des pays en développement continuera à faire des flux privés un élément bien plus important dans l'évaluation des propositions actuelles de réforme du système financier international. A cet égard, des propositions ont été faites pour constituer des instances régionales, ce qui pourrait aider le FMI à améliorer ses performances dans les situations où les questions de change et bancaires sont difficiles à démêler, ce qui est de plus en plus souvent le cas. Les institutions de gouvernance mondiale n'en resteront pas moins néces-

saires dans l'avenir ; la concurrence entre approches régionales en matière de développement continuera par conséquent d'exister. L'Europe n'est pas la seule à rechercher des formes crédibles d'associations entre Etats. Si l'UE doit conserver seize politiques de coopération dans le domaine du développement, d'autres objectifs - comme l'élargissement - pourraient s'en trouver menacés. Si elle parvient, cependant, à projeter ses propres succès sur la scène internationale, sa crédibilité en sera renforcée.

NOTES

1. La citation est extraite d'un discours tenu par le commissaire responsable le 12 avril 2000.
2. Le même Conseil du 18 mai 2000 a accueilli la Communication de la Commission sur la « Politique de coopération sur le développement de la Communauté européenne » COM2000 (212) du 26 avril.
3. D'après le programme de la présidence française, elle constituera « un des temps forts du Conseil du développement du 10 novembre. Au-delà de ce sujet, qui devra être l'occasion de l'affirmation d'une identité européenne en la matière, elle recherchera la définition de modalités concrètes dans le domaine de la coordination opérationnelle et de la complémentarité ».
4. L'amélioration de la gestion de l'aide entre les membres de l'OCDE a été la principale raison qui a amené à créer le CAD. Voir Fuhrer 1994.
5. La publication, par les Nations unies, le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE, est disponible sur le site web du CAD et la déclaration commune est disponible sur le site web du FMI. Une preuve de l'existence d'une architecture financière internationale est la session ONU 2000.
6. Smith et Naïm 2000 font un certain nombre de propositions du point de vue des Nations unies, notamment pour renforcer les pouvoirs du Secrétaire général des Nations unies, en cas de menaces d'agression.
7. Le programme de travail du Centre de développement de l'OCDE, disponible sur son site web, emploie cette expression.
8. L'expression utilisée pour le sous-titre de l'article a été reprise de la réunion des ministres du Développement, qui s'est tenue sous les présidences portugaise et française de l'UE le 30 juin 2000 au Centre de conférences internationales à Paris, où certaines des idées abordées ici ont été pour la première fois exposées. J'ai tiré profit de discussions ultérieures avec Bobby Herman (Département d'Etat américain), Gérard Montassier (Fondation pour une Histoire de la Civilisation Européenne), Gilles Merritt (Forum Europe), Keith Richardson (Friends of Europe) et avec les participants au séminaire Aide, réforme économique et développement organisé par le Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI) à Clermont Ferrand le 21 septembre 2000.
9. Ces programmes sont parfois connus sous l'expression « coopérations renforcées ». La théorie est développée et la documentation passée en revue dans Macedo 2000a.
10. Des travaux récents sur les blocs commerciaux, examinés dans Banque mondiale 2000, montrent la différence entre les groupes de pays à haut et à faible revenus. Je dois cette référence à Paul Collier.
11. La tension entre la globalisation et la démocratisation est analysée dans un projet dirigé par Joseph Stiglitz et Ann Florini, diffusé sous le titre provisoire de *Partnership for Democratic Governance*. Une séance de réflexion a eu lieu le 18 juillet 2000 au Carnegie Endowment for International Peace, Washington, DC. Voir Macedo, 2000b, et note 16 ci-après.
12. L'idée originale se trouve dans Schleifer, 1985, et l'application aux finances publiques dans Besley and Case, 1995.
13. La pertinence actuelle de ces origines lointaines est expliquée dans Eichengreen et Macedo, 2000. Bergsten, 2000a, donne une liste de similitudes et de différences entre les intégrations européenne et asiatique, et conclut que la première commence à dépasser l'autre.
14. Macedo, 2000a, définit ce phénomène comme une « perspective eurocentrique ». Il convient de souligner qu'en dépit d'une importance comparable accordée à la coopération et au développement, Smith et Naïm, 2000, évoquent à peine l'expérience européenne. Voir note 6 ci-dessus.

15. L'importance de la surveillance bancaire internationale, notamment en ce qui concerne la gestion du risque conformément aux critères proposés dans Braz et Macedo, 2000, serait aujourd'hui plus explicitement admise que ce n'était le cas lors de la gestion de la crise du SME. L'adaptation du code de conduite du SME pour améliorer l'architecture financière internationale encouragerait également la création de nouveaux réseaux comprenant les principaux marchés émergents.

16. Un choix significatif n'est possible que lorsque les citoyens et les dirigeants politiques sont informés. Les institutions d'aide au développement ont maintenant l'habitude de dire que « le pays devrait se trouver à la place du conducteur ». Cependant, pour comprendre toute la portée de ce discours, le pays doit savoir conduire et être en mesure de prendre des décisions sur la direction à prendre. Voir Stiglitz-Florini cité à la note 11 ci-dessus.

17. Keohane et Nye, 2000, rappelle leur définition de l'interdépendance complexe comme étant une association de trois conditions : un rôle mineur de l'armée, l'absence de hiérarchisation des problèmes et les multiples moyens de contact entre les communautés. Ces conditions ont été à peu près remplies au sein des pays de l'OCDE depuis les années 1970 mais « la révolution informatique modifie les processus politiques, en ce sens que le pouvoir attractif (*soft power*) prend plus d'importance par rapport au pouvoir coercitif (*hard power*) que par le passé ». Dans le contexte actuel, « la crédibilité devient une source de pouvoir essentielle à la fois pour les gouvernements et les ONG, ce qui donne aux organisations plus ouvertes, transparentes, un avantage du point de vue de la liberté de l'information » (p.213). Voir ci-après dans le corps du texte.

18. L'argument est avancé et la documentation passée en revue dans Macedo, 1997.

19. Voir note 17 ci-dessus et Macedo, 2000b.

20. La nature publique ou privée d'un bien dépend de l'information qui, selon Keohane et Nye, 2000, p. 202, peut être libre, commerciale ou stratégique. Le poids, qu'ils accordent à la crédibilité, fait écho à la relation établie entre le code de conduite du SME et le bien commun européen.

21. Selon Calvo (2000) et les références qui y sont données, un système de change flottant pur et simple semble au-delà des possibilités de la plupart des marchés émergents.

22. On trouve à ce sujet un point de vue prudent dans Eichengreen, 1999.

23. C'est particulièrement évident dans Ocampo, 1999. Voir aussi Griffith-Jones et Ocampo, 1999, et Kaul et al, 1999. Benassy et Coeuré, 2000, traite explicitement de la dimension régionale.

24. Voir note 6 ci-dessus.

25. Conformément au système d'administration interne du FMI, toutes les initiatives doivent être soutenues par les actionnaires. Le FMI compte 182 pays membres et 24 membres du conseil d'administration. Les 8 principaux pays ont leur propre administrateur (Etats-Unis=17 1/2 %) et le G-7 détient une part de 85 %. Comme indiqué précédemment, des efforts récents ont été accomplis pour surmonter les désaccords au sein des institutions de Bretton Woods, afin d'améliorer la crédibilité de leurs conseils de coordination. Voir note 5 ci-dessus.

26. D'ailleurs, le 9 juin 2000, les quatre membres à part entière du Mercosur, ainsi que deux membres associés, le Chili et la Bolivie, « ont engagé un effort commun dans les domaines de la macroéconomie et des services financiers et proposent d'atteindre des objectifs communs ». Le communiqué souligne le rôle de la coordination macroéconomique pour parvenir à une discipline budgétaire et à une intégration financière et annonce la création d'un groupe de surveillance macroéconomique pour évaluer les progrès accomplis. On a là un autre exemple d'intégration souple : voir note 9 ci-dessus.

27. Pour aggraver la tentation que représentent les solutions régionale, la crise et ses conséquences ont aussi révélé des points de désaccord exceptionnellement nombreux au sein des institutions de Bretton Woods. En dépit du rapport Meltzer, étudié en détail dans Goldstein, 2000, et dans Coeuré et Pisani, 2000, le FMI est une institution qui de toute évidence va subsister, sans faire l'objet d'une fusion. Voir la note 5 ci-dessus. Certains affirment que les tensions entre les deux institutions cousines (la Banque mondiale comptait 10 000 agents dans son personnel et le FMI 2 700) facilitent en fait les choses.

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale, *Trade Blocs*, A World Bank Policy Research Report, Oxford University Press, 2000.

BENASSY-QUÉRÉ A. et COEURÉ B., *Big and Small Countries : The Regional Connection*, CEPII Document de Travail, 2000-10, juin 2000.

BERGSTEN F., *The New Asian Challenge*, Institute for International Economics Working Paper 00-4, mars 2000a.

BERGSTEN F., *Towards a tripartite world*, The Economist, 15 juillet 2000b.

BESLEY T. et CASE A., *Incumbent Behavior : vote-seeking, tax-setting and yardstick competition*, American Economic Review, mars 1995, pp.25-45.

BRANSON W., BRAGA DE MACEDO J. et VON HAGEN J., *Macroeconomic Policy and Institutions in the transition to EU membership*, NBER Working Papers no. 6653, juillet, 1998.



- BRAGA DE MACEDO J., *Crises what crises ? escudo from ECU to EMU*, *Nova Economics Working Paper* no. 313, décembre 1997 (a abridged version appeared in Kii Fukasaku and Ricardo Hausmann, editors, *Democracy, Decentralisation and Deficits in Latin America*, Centre de développement de l'OCDE, pp. 191-200, 1998).
- BRAGA DE MACEDO J., Comment in *Global Financial Turmoil and Reform A United Nations Perspective*, edited by Barry Herman, Tokyo : The United Nations University Press, 1999.
- BRAGA DE MACEDO J., *Financial Crises and International Architecture : a « Eurocentri » Perception*, OECD Development Centre, Technical Paper no. 162, août 2000a.
- Braga de Macedo J., The anti-corruption agenda of the OECD Development Centre, présenté lors du lancement de la Conférence de Washington sur la corruption, septembre 2000b.
- BRAZ J. et BRAGA DE MACEDO J., *Risk Management and Financial Globalisation*, Centre de développement de l'OCDE, septembre 2000.
- CALVO G., *The case for hard pegs in the brave new world of global finance*, Centre de développement de l'OCDE, juillet 2000.
- COEURÉ B. et PISANI FERRY J., *Events, Ideas and Actions : An Intellectual and Institutional retrospective on the Reform of International Financial Architecture*, Les Documents de Travail du Conseil d'Analyse Economique, avril 2000, juillet 2000.
- EICHENGREEN B., *Does Mercosur need a single currency?*, NBER Working Paper no. 6821, novembre 1998.
- EICHENGREEN, B., *Towards a new international financial architecture a practical post Asia agenda*, Washington : Institute for International Economics, 1999 .
- EICHENGREEN B. et BRAGA DE MACEDO J., *The European Payments Union and the evolution of international financial architecture*, Centre de développement de l'OCDE, septembre 2000.
- Fuhrer, Helmut Historique de l'aide publique au développement, Paris , OCDE 1994.
- GOLDSTEIN M. (rapporteur), *Safeguarding prosperity in a global financial system : the future international financial architecture*, Council on Foreign Relations, New York, 1999.
- GRIFFITH JONES S. et ANTONIO-OCAMPO J., *The Poorest Countries and the Emerging International Financial Architecture*, EGDI, 1999.
- KAUL I., GRUNBERG I. et STERN M.A. (editors), *Global Public Goods*, PNUD New York, 1999.
- KEOHANE R. et NYE J., *Power and Interdependence in the Information Age*, In Ciulla Kamarck E. et Nye J., éditeurs, *democracy.com ? Governance in a Networked World*, Hollis Publishing Company, NH, p. 200, 1999.
- KRUGMAN P., *Peddling Prosperity*, New York : Norton, 1994.
- Nations Unies, *Towards a stable international financial system responsive to the challenges of development, especially in the developing countries*, Rapport du Secrétaire général, juillet 2000.
- Ministère des Finances, « Rapport présenté au Parlement sur les activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale en application de l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 1998 », août 2000, disponible sur www.finances.gouv.fr/pole-ecofin/
- OCAMPO J.A., *Reforming the international financial architecture : consensus and divergence*, CEPAL Santiago, 1999.
- SHLEIFER A., *A theory of yardstick competition*, Rand Journal of Economics, automne 1985, pp. 319-327.
- SMITH G. et NAIM M., *Altered States : Globalization, Sovereignty and Governance*, Ottawa, International Development Research Centre, 2000.

